

MODALITES DE L'OPERATION

« Opération Bon d'achat viande bovine Filière Qualité Carrefour
du 31 mars au 06 avril 2015 »



Pour tout achat de viande bovine Filière Qualité Carrefour dans l'un de nos hypermarchés Carrefour (hors Carrefour drive) du 31 mars au 06 avril 2015, recevez un bon d'achat à valoir sur vos prochains achats au rayon boucherie :

- o Entre 15 euros et 29,99 euros d'achat de viande bovine FQC, recevez 5 euros en bon d'achat
- o Pour 30 euros ou plus d'achat de viande bovine FQC, recevez 10 euros en bon d'achat

Offre valable du 31 mars au 06 avril 2015 dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des magasins de Cusset et Carcassonne.

Pour bénéficier de cette offre :

- Entre le 31 mars et le 6 avril 2015, vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération et acheter de la viande bovine pour un montant de 15 euros minimum.
- **Sous familles et EANs permettant le déclenchement de l'impression du bon d'achat :**

2410 FQC Race Viande
2411 FQC Race Mixte

EAN 3245415330381	4X125G SH MOELLEUX 5% FQC
EAN 3245414151017	2X125G SH MOELLEUX 5% FQC
EAN 3245415395083	4X125G SH MOELLEUX 15% FQC
EAN 3245414151093	2X125G SH MOELLEUX 15% FQC

Le bon d'achat vous sera remis par l'assistante de caisse (*bon d'achat imprimé en caisse*).
Il ne sera délivré qu'un seul bon d'achat maximum par transaction.

ATTENTION :

- 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (*exemple : un client dépense 5€ le matin et 10€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis*).
- **Pour les clients dont les achats seront supérieurs à 30 € (par exemple 45 €), ils ne recevront qu'1 bon d'achat de 10€.**

Utilisation du bon d'achat remis :

- Le bon d'achat est valable uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise.
Il est **valable du 07 au 18 avril 2015**, en dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **sur tout le rayon Boucherie (hors surgelés)**.
- Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés, le bon d'achat devra être restitué ou le montant du bon d'achat accordé pour ce ou ces produits sera déduit du montant à rembourser.